

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

---

**Séance ordinaire du 3 avril 2024**

Procès-verbal de la séance ordinaire et mensuelle du conseil municipal de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester, tenue le 3 avril 2024 à 19 h 30, en la salle ordinaire des sessions.

Conformément aux dispositions du Code municipal du Québec à laquelle sont présents : monsieur Nicolas Paris-Lafrance ainsi que mesdames Catherine Belleau-Arsenault, Geneviève Bergeron et Marie V. Laporte, tous conseillers et conseillères sous la présidence de monsieur Christian Massé, maire. Sont absents : messieurs André Thibodeau et Julien Fournier.

Est également présente madame Chantal Baril, directrice générale et greffière-trésorière.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DU MAIRE**

Le quorum étant atteint, le maire, monsieur Christian Massé, déclare la séance ouverte à 19 h 30. Il donne les consignes d'usages.

**04-24-046**

**1.1 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Proposé par madame Marie V. Laporte  
Appuyé par madame Geneviève Bergeron

Et unanimement résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour avec les ajouts mentionnés au point 10.01 et les suivants et que le point *Affaires nouvelles* demeure ouvert.

**1.2** Adoption du procès-verbal 5 mars 2024

**1.3** Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 mars 2024

**2. CORRESPONDANCE**

**3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

---

- 3.1** Adoption de la liste des comptes à payer du mois de mars 2024
- 3.2** Déficit du financement fédéral de l'infrastructure par rapport à la croissance démographique (TECQ)
- 3.3** Congrès ADMQ - Autorisation
- 3.4** Proclamation de la Semaine de l'action bénévole 2024
- 3.5** Fondation CLSC Suzor-Côté – Demande de contribution

**4. LÉGISLATION**

- 4.1** Adoption du règlement numéro 369-2024 modifiant le règlement de démolition
- 4.2** Adoption du second projet de règlement numéro 370-2024 modifiant le règlement de zonage
- 4.3** Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement numéro 371-2024 modifiant le Règlement de zonage 215-2008 afin de permettre l'utilisation de conteneur comme station de pompage pour des activités acéricoles ainsi que diverses dispositions
- 4.4** Adoption du projet de règlement numéro 371-2024 modifiant le règlement de zonage

**5. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**6. TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE**

- 6.1** Programme d'aide à la voirie locale – Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)
- 6.2** Soumissions abat-poussières 2024
- 6.3** Programme d'aide à la voirie locale – Volet entretien des routes locales, reddition de comptes 2023
- 6.4** Renouvellement entente Municipalité Saint-Fortunat – Déneigement 1.4 km pour une durée de 5 ans

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

---

**7. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**

**8. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

**9. LOISIRS ET CULTURES**

**9.1**

**10. AFFAIRES NOUVELLES DES MEMBRES DU CONSEIL**

**10.1** Proclamation de la journée de l'adjointe administrative

**10.2** Assemblée générale annuelle du comité des loisirs

**10.3** Service d'inspection régionale - logiciel

**10.4**

**10.5**

**11. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**04-24-047 1.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 MARS 2024**

**ATTENDU QUE** chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal du 5 mars 2024;

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

---

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Marie V. Laporte, appuyé par madame Geneviève Bergeron et résolu que la secrétaire soit dispensée de faire lecture du procès-verbal du 5 mars 2024 et qu'il soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE**

**04-24-048 1.3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 MARS 2024**

**ATTENDU QUE** chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal du 26 mars 2024;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Geneviève Bergeron, appuyé par madame Catherine Belleau-Arsenault et résolu que la secrétaire soit dispensée de faire lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 mars 2024 et qu'il soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE**

**2. CORRESPONDANCE**

**3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES**

**04-24-049 3.1 ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE MARS 2024**

**CONSIDÉRANT QUE** les comptes présentés ont été transmis aux membres du conseil;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont pu consulter les comptes;

**EN CONSÉQUENCE,**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

---

Il est proposé par madame Marie V. Laporte, appuyé par monsieur Nicolas Paris-Lafrance et résolu à l'unanimité que les comptes présentés soient acceptés pour un montant total de **102 987.64 \$**.

**ADOPTÉE**

**04-24-050    3.2    DÉFICIT DU FINANCEMENT FÉDÉRAL DE L'INFRASTRUCTURE PAR RAPPORT À LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE (TECQ)**

**ATTENDU QUE** le Canada connaît actuellement une croissance démographique record, avec 1,25 million de personnes nouvellement arrivées au pays dans la dernière année seulement;

**ATTENDU QUE**, selon la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), nous devons bâtir au moins 3,5 millions de logements supplémentaires d'ici 2030 et que les municipalités doivent améliorer ou fournir les infrastructures pour absorber cette croissance;

**ATTENDU QUE**, selon les estimations de la FCM, le coût de l'infrastructure municipale requise s'élève en moyenne à 107 000 \$ par logement;

**ATTENDU QUE**, selon Statistique Canada, le coût associé à la remise en état de l'infrastructure municipale existante atteint environ 170 milliards de dollars;

**ATTENDU QUE** l'inflation dans le secteur de la construction non résidentielle a atteint 29 % depuis la fin de 2020 et que les municipalités font face à une hausse du coût des projets d'infrastructure qui est non seulement fulgurante, mais disproportionnée par rapport à l'augmentation des revenus;

**ATTENDU QUE**, ces dernières années, contrairement aux revenus fédéraux et provinciaux, les revenus fiscaux des municipalités n'ont suivi ni l'inflation, ni la croissance économique, ni la croissance démographique;

**ATTENDU QUE** les municipalités font face à une insuffisance du financement fédéral en matière d'infrastructure à l'heure où le Programme d'infrastructure Investir dans le Canada a pris fin, où le Fonds pour le développement des collectivités du Canada est en renégociation, et où le Fonds permanent pour le transport en commun ne sera lancé qu'en 2026;

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**M.R.C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

---

**ATTENDU QUE** le Fonds pour le développement des collectivités du Canada, anciennement le Fonds de la taxe sur l'essence, verse annuellement plus de 2,4 milliards de dollars en capital directement aux municipalités par le biais d'un mécanisme d'attribution fiable, et que les municipalités, petites ou grandes, misent sur ce financement pour respecter leurs engagements envers la population en construisant et en entretenant des infrastructures publiques essentielles (infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, routes, transports en commun, installations communautaires, culturelles et récréatives, etc.);

**PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE** le gouvernement fédéral collabore avec les municipalités et les signataires de l'entente afin que le Fonds pour le développement des collectivités du Canada demeure une source de revenus directe, fiable et pérenne pour les priorités locales en matière d'infrastructure;

**QUE** le gouvernement fédéral s'engage à intégrer au budget 2024 une nouvelle vague de programmes en matière d'infrastructure qui comprend notamment un nouveau programme d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, et à augmenter le Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes;

**QUE** le gouvernement conclue dans les prochaines semaines des ententes avec les gouvernements provinciaux pour le renouvellement des programmes comme celui de la Taxe sur l'essence et la contribution du Québec, communément appelé TECQ, sans aucune nouvelle condition et en assouplissant les règles pour permettre la réalisation des projets identifiés par les municipalités;

**QUE** le gouvernement fédéral réunisse les provinces, les territoires et les municipalités pour négocier un « cadre de croissance municipale » modernisant le financement des municipalités et favorisant la croissance du pays à long terme.

**QUE** la copie de cette résolution soit transmise à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports du Canada et lieutenant politique pour le Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, au ministre des Finances du Québec, M. Eric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, aux députés fédéral et québécois de notre territoire, au président de

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

---

la Fédération canadienne des municipalités, M. Scott Pearce et au président de la FQM, M. Jacques Demers.

Sur proposition de madame Marie V. Laporte, appuyé par madame Catherine Belleau-Arsenault, il est résolu d'appuyer la Fédération canadienne des municipalités.

**ADOPTÉE**

**04-24-051    3.3    CONGRÈS ADMQ - AUTORISATION**

Il est proposé par madame Geneviève Bergeron, appuyé par monsieur Nicolas Paris-Lafrance et résolu d'autoriser la directrice générale, madame Chantal Baril, à procéder à son inscription au Congrès de l'ADMQ 2024 au coût de 577 \$ plus les taxes applicables qui aura lieu les 12, 13 et 14 juin prochain. Les frais inhérents pour assister à ce congrès seront également aux frais de la municipalité.

**ADOPTÉE**

**04-24-052    3.4    PROCLAMATION DE LA SEMAINE DE L'ACTION BÉNÉVOLE 2024**

**ATTENDU QUE** l'action bénévole constitue une composante incontournable pour la vitalité de nos communautés;

**ATTENDU QUE** pour bâtir une société juste et équitable pour toutes et pour tous, nous devons travailler ensemble, dans le respect et la coopération;

**ATTENDU QUE** le bénévolat est un libre don de soi, de son temps, de son énergie et de ses habiletés sans attente de rémunération;

**ATTENDU QUE** l'action bénévole permet à toute personne de s'engager pour améliorer le bien-être de nos milieux;

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

---

**ATTENDU QUE** plusieurs citoyennes et citoyens de notre municipalité seraient privés de nombreux services et activités sans l'appui et la contribution des bénévoles;

**ATTENDU QU'**il est de mise de souligner toute l'importance du bénévolat dans notre communauté;

**PAR CONSÉQUENT**, au nom du Conseil municipal et des citoyennes et citoyens de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester, je, Christian Massé, maire, proclame par la présente que la semaine du 14 au 20 avril sera dédiée « Semaine de l'Action bénévole » dans notre municipalité en 2024. De plus, j'invite tous les citoyens et citoyennes à nous aider à maintenir et renouveler l'esprit de bénévolat dans notre communauté en s'engageant à répondre aux besoins communautaires par des gestes de bénévolat. On souligne les secteurs : culturel, du loisir et des proches aidants. Nous les remercions au nom du conseil municipal.

Sur proposition de madame Marie V. Laporte, appuyé par madame Catherine Belleau-Arsenault, il est résolu de proclamer la Semaine de l'action bénévole dans la municipalité.

**ADOPTÉE**

**04-24-053    3.5    FONDATION CLSC SUZOR-CÔTÉ – DEMANDE DE CONTRIBUTION**

**CONSIDÉRANT QUE** la Fondation CLSC Suzor-Côté a pour mission, depuis 25 ans, de financer une portion du prêt d'équipement médical pour des clients qui ont des enjeux de mobilité ou encore lorsqu'une adaptation du domicile est requise pour maintenir leur autonomie en plus de supporter des projets structurants pour aider les personnes dans leur quotidien;

**CONSIDÉRANT QUE** plus de 30 000 usagers ont recours aux services des différentes installations chaque année;



**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

---

**CONSIDÉRANT QUE** la Fondation sollicite notre aide afin de répondre aux besoins de la population et accompagner les intervenants dans les soins qu'ils offrent;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Geneviève Bergeron, appuyé par madame Marie V. Laporte et résolu de 200 \$ à la Fondation CLSC Suzor-Côté.

**ADOPTÉE**

**4. LÉGISLATION**

**04-24-054 4.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 369-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE DÉMOLITION D'IMMEUBLES NUMÉRO 348-2022 AFIN DE MODIFIER LA LISTE DES IMMEUBLES VISÉS PAR LE RÈGLEMENT AINSI QUE DIVERSES DISPOSITIONS**

Sur proposition de madame Marie V. Laporte, appuyé par madame Geneviève Bergeron, il est résolu que le Conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester adopte le Règlement numéro 369-2024 modifiant le Règlement de démolition d'immeubles numéro 348-2022 afin de modifier la liste des immeubles visés par le règlement ainsi que diverses dispositions.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**04-24-055 4.2 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 370-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 215-2008 AFIN DE RÉVISER CERTAINES NORMES RELATIVES AUX BÂTIMENTS ET CONSTRUCTIONS ACCESSOIRES AINSI QUE DIVERSES DISPOSITIONS**

Sur proposition de madame Marie V. Laporte, appuyé par madame Geneviève Bergeron, il est résolu que le Conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester adopte le second projet de règlement numéro 370-2024 modifiant le Règlement de zonage numéro 215-2008 afin de réviser certaines normes relatives aux bâtiments et constructions accessoires ainsi que diverses dispositions.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

---

**4.3 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 371-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 215-2008 AFIN DE PERMETTRE L'UTILISATION DE CONTENEUR COMME STATION DE POMPAGE POUR DES ACTIVITÉS ACÉRIQUES AINSI QUE DIVERSES DISPOSITIONS**

Avis de motion avec demande de dispense de lecture est donné par madame Geneviève Bergeron, que lors d'une prochaine séance du Conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester, sera présenté pour adoption, un règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 215-2008 afin de permettre l'utilisation de conteneur comme station de pompage pour des activités acéricoles ainsi que diverses dispositions.

Séance tenante, en vertu des dispositions de l'article 445 du *Code municipal* (RLRQ, c. C-27.1), elle dépose un projet de ce règlement, dont copie a été remise aux membres du Conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester.

Également, une copie de ce projet de règlement est annexée au présent avis de motion pour en faire partie intégrante.

**04-24-056 4.4 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 371-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 215-2008 AFIN DE PERMETTRE L'UTILISATION DE CONTENEUR COMME STATION DE POMPAGE POUR DES ACTIVITÉS ACÉRIQUES AINSI QUE DIVERSES DISPOSITIONS**

Sur proposition de madame Geneviève Bergeron, appuyé par monsieur Nicolas Paris-LaFrance, il est résolu :

**QUE** le Conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester adopte le premier projet de règlement numéro 371-2024 modifiant le Règlement de zonage numéro 215-2008 afin de permettre l'utilisation de conteneur comme station de pompage pour des activités acéricoles ainsi que diverses dispositions.

**QU'**une commission soit formée pour tenir la consultation publique, composée des personnes suivantes :

- o Le maire;

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

---

- o Tout membre du Conseil municipal désigné par le maire;
- o En cas de besoin, ce membre peut désigner une autre personne pour le représenter à la consultation publique.

**QUE** le Conseil municipal délègue à la directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester, le soin de fixer la date, l'heure et le lieu de la consultation publique;

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**6. TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE**

**04-24-057 6.1 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE (PPA-CE)**

Il est proposé par madame Marie V. Laporte, appuyé par monsieur Nicolas Paris-Lafrance et résolu d'autoriser madame Chantal Baril, directrice générale à déposer auprès de Monsieur Sébastien Schneeberger, député de Drummond-Bois-Francs, une demande de subvention dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE).

**ADOPTÉE**

**04-24-058 6.2 SOUMISSION ABATS-POURSSIÈRES 2024**

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons fait deux demandes de soumission pour l'abat-poussières 2024 soit à Enviro Solutions Canada inc. et aux Entreprises Bourget inc.;

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons fait une demande de soumissions pour une quantité de 80 000 litres;

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

---

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons reçu les 2 soumissions suivantes :

Soumissionnaires	Prix du litre	TOTAL
Enviro solutions	0.3879 \$	31 032 \$
Les Entreprises Bourget	0.4500 \$	36 000 \$

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Catherine Belleau-Arsenault, appuyé par monsieur Nicolas Paris-Lafrance et résolu d'accepter la soumission de Enviro Solution au coût de 31 032 \$ avant les taxes applicables.

**ADOPTÉE**

**04-24-059 6.3 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET ENTRETIEN DES ROUTES LOCALES, REDDITION DE COMPTES 2023**

**ATTENDU QUE** le ministère des Transports a versé une compensation de 199 416 \$ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2023;

**ATTENDU QUE** les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

**POUR CES MOTIFS,**

Sur une proposition de madame Marie V. Laporte, appuyé par madame Geneviève Bergeron, il est unanimement résolu et adopté que la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

**ADOPTÉE**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

---

**04-24-060    6.4    RENOUVELLEMENT ENTENTE MUNICIPALITÉ SAINT-FORTUNAT –  
DÉNEIGEMENT 1.4 KM POUR UNE DURÉE DE 5 ANS**

**CONSIDÉRANT QUE** notre entente de déneigement avec la municipalité de St-Fortunat a pris fin en avril 2024 pour l'entretien hivernal d'une portion de la Grande-Ligne;

**CONSIDÉRANT QUE** le nombre de kilomètres de cette portion est de 1.4 km;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité accepte de déneiger cette portion pour les cinq prochaines années, soit 2024-2025, 2025-2026, 2026-2027, 2027-2028 et 2028-2029;

**CONSIDÉRANT QUE** le coût demandé du kilomètre pour ce prochain contrat est le même que nous offrons à notre entrepreneur soit 8 354.15 \$ du kilomètre, et ce, pour les trois années au contrat;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé madame Marie V. Laporte, appuyé par madame Geneviève Bergeron et résolu de renouveler l'entente de déneigement avec la municipalité de St-Fortunat au coût de 8 354.15 \$ du kilomètre pour les années 2024-2025, 2025-2026, 2026-2027, 2027-2028 et 2028-2029.

**ADOPTÉE**

**7.    HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**

**8.    AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

**9.    LOISIRS ET CULTURES**

**9.1    - Le Club de lecture édition 2024 sera publicisé prochainement**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

---

- Journée de distribution d'arbres et de compost le samedi 18 mai. Plus de détails dans le prochain journal ainsi que sur le site internet de la Municipalité
- Le 2 mai prochain, activité « Prendre l'heure du thé à l'anglaise » au Centre sportif. Les détails seront annoncés dans le journal ainsi que sur le site de la Municipalité

**10. AFFAIRES NOUVELLES DES MEMBRES DU CONSEIL**

**10.01 PROCLAMATION DE LA JOURNÉE DE L'ADJOINTE ADMINISTRATIVE**

Le Maire a proclamé la journée de l'adjointe administrative qui aura lieu le 18 avril prochain. Il en salué le travail de l'adjointe administrative.

**10.02 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU COMITÉ DES LOISIRS**

Le 28 mars dernier avait lieu l'assemblée générale annuelle du comité des loisirs où il y a eu élection sur 2 postes. Le résultat est que le comité demeure le même, soit madame Sophie Chadillon et monsieur Steeve Binette qui gardent leur poste. La liste des activités a été annoncée et sera publicisée bientôt. La période d'inscription à la Journée des Petits entrepreneurs se poursuit, vous pouvez contacter Joanie Roy.

**04-24-061 10.03 SERVICES D'INSPECTION - LOGICIEL**

**ATTENDU QUE** certains inspecteurs en bâtiment et en environnement de la MRC d'Arthabaska utilisent le logiciel d'Infotech pour effectuer leur travail d'inspection tandis que d'autres inspecteurs utilisent le logiciel de PG;

**ATTENDU QUE** l'entreprise Infotech a été achetée par PG en 2023;

**ATTENDU QUE** pour uniformiser le travail des inspecteurs, toutes les municipalités pourraient toutes utiliser le même logiciel d'inspection conçu par PG qui est plus complet que celui que nous avons avec Infotech;

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

---

**ATTENDU QUE** la MRC d'Arthabaska offre d'assumer les frais d'intégration du logiciel et que le coût de la licence pourrait être ajouté dans la quote-part;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Catherine Belleau-Arsenault, appuyé par monsieur Nicolas Paris-Lafrance et résolu d'accepter de se joindre aux autres municipalités pour procéder à la migration de PG afin de faciliter le travail du service d'inspection régionale.

**ADOPTÉE**

**10.04**

**10.05**

**11. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**04-24-062 12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur Nicolas Paris-Lafrance, appuyé par madame Marie V. Laporte à 20 h 05 que la séance soit levée.

**ADOPTÉE**

(S) SIGNÉ

\_\_\_\_\_  
Christian Massé  
Maire

(S) SIGNÉ

\_\_\_\_\_  
Chantal Baril  
Directrice générale et  
greffière-trésorière

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

---

Le maire, monsieur Christian Massé, a pris connaissance de toutes les résolutions et décide de ne pas exercer son droit de veto.

Signé à Sainte-Hélène-de-Chester, le 7 mai 2024

---

